



© les Scouts

LES VOLONTAIRES FONT LA DIFFÉRENCE

Volontariat... Un concept qui peut paraître bien dépassé, dans notre société que l'on dit souvent basée sur l'individualisme. On estime pourtant qu'un Européen sur cinq est volontaire. Et ce, dans une série de domaines: la santé, la culture, le sport, l'aide aux personnes, l'aide humanitaire... ou encore, l'enseignement.

Vous êtes ainsi des milliers à vous investir dans nos écoles, notamment en tant que Pouvoirs organisateurs. Comme vous le lirez dans ce dossier, le volontariat soutient des pans entiers de notre économie. L'Union européenne a d'ailleurs choisi de faire de 2011 l'*Année européenne du volontariat*.

Mais il n'est pas seulement utile à notre société. S'il lui est indispensable économiquement, l'apport humain n'est pas négligeable non plus. Ceux qui s'investissent vous le diront: on donne un peu de soi-même et au bout du compte, on en ressort enrichi! ■

CONRAD VAN DE WERVE

ACTEURS

PAS D'ÉCOLE SANS VOLONTARIAT!

VOLONTARIAT(S)?

VISITE GUIDÉE

EXPERT

VOLONTARIAT: UN SERVICE QUI VAUT DE L'OR

VOCATION

SCOUT UN JOUR... SCOUT TOUJOURS!

acteurs

PAS D'ÉCOLE SANS VOLONTARIAT!

Maël GENIN, une des figures de l'exposition "52 visages pour 52 formes de volontariat"



© Plate-forme francophone du volontariat

C'est en 2001 que **Véronique LIÉPIN** est entrée, un peu par hasard, dans le PO d'une école maternelle et primaire à Ampsin, dans la province de Liège: "Je n'avais jamais pensé m'engager dans ce PO, raconte-t-elle. Mais à cette époque, un de ses membres m'a sollicitée en raison de ma profession de pharmacienne: un projet santé devait alors être mis sur pied dans l'école. Finalement, celui-ci ne s'est pas développé comme prévu, mais j'ai pris gout à cette activité et suis restée dans l'ASBL".

Au départ, Véronique assistait aux réunions, y donnait son avis, participait aux activités de l'école, et de fil en aiguille, elle a pris en charge le secrétariat et est même devenue vice-présidente: "À présent, le président et moi nous partageons les tâches, notamment au niveau des contacts avec les instances extérieures. Nous sommes sept membres dans notre PO. Déjà un bon nombre, mais pas toujours évident

2011, Année européenne du volontariat...

L'occasion de nous tourner vers ceux qui, au quotidien, exercent une activité de volontaire au service de nos écoles. À commencer par les membres de Pouvoirs organisateurs, ces ASBL qui organisent les établissements scolaires de l'enseignement catholique.

pour autant! La plupart d'entre nous exercent toujours une activité professionnelle, et les réunions se déroulent en soirée. Il faut aussi pouvoir se libérer parfois en journée pour assister à certaines réunions avec les instances".

DONNER ET RECEVOIR

Être membre de PO, c'est consacrer son temps libre à l'organisation d'une ou plusieurs écoles, sans aucune rémunération. Qu'est-ce qui pousse,

dès lors, Véronique à s'investir ainsi au service de la communauté? Besoin personnel? Vocation? Sens du devoir? Un peu de tout ça, en réalité: "Je suis bénévole depuis longtemps, se rappelle-t-elle. À 15 ans, je faisais partie des animateurs du Patro. Et au fur et à mesure, j'ai pris d'autres fonctions au sein de cette fédération. J'ai aussi fait partie d'une ASBL dans le village d'Ampsin... Être volontaire, c'est bien sûr se rendre utile, rendre service, mais c'est aussi sans doute un peu égoïste,

cela apporte quelque chose sur le plan personnel. On fait de nombreuses rencontres, on découvre d'autres milieux professionnels... L'école, par exemple, vue du côté des « coulisses », c'était un milieu que je ne connaissais pas du tout. Cela permet de relativiser les choses, lorsqu'on se rend compte des difficultés qui existent ailleurs".

Si le volontariat peut apporter son lot de satisfactions, il n'en demande pas moins un investissement et une motivation sans faille. "Pour un volontaire qui se retrouve parachuté dans un PO, ce n'est pas du tout évident, explique Véronique. Si on ne fait pas partie de ce milieu professionnel, beaucoup de choses nous sont, dans un premier temps, totalement inconnues. C'est un apprentissage de tous les jours, et c'est pourquoi nous essayons de garder une certaine pluridisciplinarité au sein de l'ASBL".

UN VOLONTARIAT MÉCONNU

Un vrai petit miracle finalement, ce système basé sur le volontariat. "Il faut montrer aux travailleurs l'importance des bénévoles, grâce auxquels fonctionnent certains systèmes, estime Véronique. Sans les volontaires, nos écoles ne fonctionneraient pas. Heureusement, dans mon PO, nous pouvons aussi compter sur une équipe de sympathisants et un groupe de parents, qui sont très disponibles. Il y a beaucoup de bénévoles dans le village. Mais il est plus facile de trouver des personnes motivées pour des aides ponctuelles que pour s'engager pendant 3 ou 4 ans dans un PO, et être disponible pour des réunions tous les mois... La principale difficulté du volon-

tariat, en fait, c'est de trouver des volontaires! Beaucoup de personnes ne le sont pas, simplement parce qu'elles ne connaissent pas ce mode d'organisation ou n'en voient pas l'utilité... Dans l'enseignement catholique, nombreux sont ceux qui ignorent le rôle des PO. Notre ancienne direction hésitait même souvent à se tourner vers nous pour nous demander de nous occuper de certaines choses, et il fallait lui rappeler que chacun était disponible, en fonction de ses compétences. Pour les parents et les enfants, cela fait aussi un bien fou de savoir qu'ils peuvent compter sur une équipe. On essaie de passer régulièrement à l'école, notamment au petit-déjeuner de la rentrée, pour se faire connaître des parents".

POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE

Sensibiliser le public au volontariat, c'est l'un des enjeux de cette Année européenne. La plate-forme francophone du volontariat mènera d'ailleurs, jusqu'en décembre, une campagne de sensibilisation dont l'action-phare sera une exposition itinérante, intitulée "**52 visages, pour 52 formes de volontariat**", qui s'arrêtera dans plusieurs espaces publics en Communauté française¹. L'expo mettra en scène 52 portraits photographiés de volontaires, qui illustrent les différentes formes du volontariat présentes dans les divers secteurs d'activités de la vie associative.

Parmi eux, Maël, un jeune trisomique, bénévole dans trois écoles de l'enseignement libre catholique de Bastogne (école Notre-Dame, institut Saint-Joseph et école du Mardasson). "Maël, nous raconte sa maman Claudine, souhaitait se rendre utile, s'épanouir et

rencontrer du monde, plus particulièrement des enfants. Grâce à l'ASBL Renforts, un service d'insertion sociale situé à Marche-en-Famenne, qui permet à des personnes handicapées de s'intégrer dans la vie active, Maël peut se rendre tous les jours dans ces écoles. Il y effectue des tâches telles que la préparation du café, la vaisselle (cf. photo), l'aide à la cuisine, l'assistance au réfectoire pour les repas des petits, le tri des déchets... Contrairement à d'autres bénéficiaires de l'ASBL, Maël ne dispose pas d'un encadrement journalier, en raison d'une trop longue distance entre Marche et Bastogne. Mais ce travail lui permet de se sentir indispensable, de sortir de chez lui, de continuer à évoluer, d'être accueilli par des personnes et enfants disponibles et sympathiques. Il ne perçoit pas de rémunération pour ces activités, mais reçoit un repas gratuit le midi. Il bénéficie, par ailleurs, des allocations octroyées aux personnes handicapées. Cette exposition permet de valoriser Maël dans le cadre de son travail, et de montrer les capacités d'une personne «différente». Pour moi, le volontariat aide à découvrir, voire à améliorer les compétences de chacun. Il constitue un facteur d'intégration sociale, qui contribue à la construction d'une société solidaire". ■

BRIGITTE GERARD

1. L'exposition sera notamment présentée lors de l'Université d'été du SeGEC, le 19 août prochain à Louvain-la-Neuve. Pour plus d'informations, le calendrier de tournée est disponible sur www.levolontariat.be/2011.

2. Voir modèle de convention et diverses informations sur le volontariat sur: enseignement.catholique.be > **Trouver un document** > **Recherche par mots clés** > **volontariat**.

QUE DIT LA LOI?

"La loi fédérale relative au volontariat date du 3 juillet 2005, indique **Bénédicte BEAUDUIN**, directrice du Service juridique du SeGEC. Elle permet l'engagement de volontaires, c'est-à-dire de personnes qui exercent une activité sans rétribution ni obligation au profit d'autres personnes ou institutions, ailleurs que dans le cadre familial et privé, et ce en-dehors d'un contrat de travail.

Tout le monde peut devenir volontaire. Dans les écoles, on peut engager un chômeur dans ce cadre, si l'on obtient l'autorisation de l'ONEM ou du FOREM. L'engagement d'une personne en incapacité de travail nécessite l'accord de la mutuelle et celui d'une personne qui reçoit le revenu d'intégration, l'accord du CPAS... On peut, en revanche, engager un (pré) pensionné sans difficulté, mais en aucun cas un membre du personnel, puisque celui-ci a un contrat de travail avec le PO.

Nous recommandons la signature d'une convention, où sont spécifiés les horaires et les conditions de travail du volontaire². Le PO doit également prendre une assurance RC qui couvre les faits du volontaire.

Il est possible de défrayer les volontaires, soit selon un montant réel (à partir de justificatifs), soit de manière forfaitaire, avec un double plafond: 30,82€ par jour et 1232,92€ par an. Il ne s'agit pas d'un salaire, mais d'un remboursement pour les frais qui découlent du volontariat (frais de communication, achats éventuels, etc.). À cela peuvent s'ajouter les frais de déplacement". **BG**

volontariat(s)? VISITE GUIDÉE

Imaginez, un instant, une journée sans volontariat. La moitié des enfants n'iraient pas à l'école. Les plaines et les camps de vacances feraient partie de souvenirs lointains. Plus de clubs de natation. L'action Damien? Inconnue.

Pas de mamys conteuses dans nos bibliothèques, pas de soupe populaire, pas de cours d'alphabétisation pour adultes, pas d'accompagnants de malades, et peut-être même pas d'hôpitaux...

Arrêtons là ce cauchemar. Vivre dans un monde sans volontaires? Ce serait tout simplement impossible, tant la valeur ajoutée du volontariat est essentielle dans l'organisation de notre société. Ils sont 1,5 million en Belgique, femmes et hommes de tous âges, à consacrer en moyenne 5 heures par semaine à une action de volontariat. On en parle peu, beaucoup œuvrent dans l'ombre, mais leur action a une véritable utilité sociale. Balade au pays du volontariat...

QUATRE TYPES DE VOLONTARIAT

Il y a les volontaires que l'on croise régulièrement: des entraîneurs sportifs aux accompagnateurs de malades, en passant par les bénévoles en institutions pour personnes handicapées, les animateurs de mouvements de jeunesse, les vendeurs de magasins proposant des produits issus du commerce équitable... Ceux-là exercent un volontariat d'animation ou de service. Il y a aussi tous les volontaires qui militent pour une cause donnée. En menant un combat en lien avec une idéologie, une conception du monde ou de l'organisation de la société, ils exercent un volontariat de militance. Et il y a encore tous ceux qui pratiquent un volontariat dit de gestion. Ce sont les membres des instances des ASBL:

l'assemblée générale (AG) et le conseil d'administration (CA).

Moins connu, car son rôle se situe en soutien de l'action des ASBL, ce type de volontariat permet néanmoins de mettre en place les conditions nécessaires pour que les ASBL atteignent leurs objectifs. Un exemple? Les membres des AG et des CA des ASBL organisant l'enseignement libre, plus communément appelées Pouvoirs organisateurs (PO). Ces volontaires s'associent pour organiser et faire fonctionner l'école.

Au niveau de l'enseignement catholique, ce sont 10 000 volontaires membres des AG, dont 4000 membres des CA, qui permettent l'existence de 1150 écoles accueillant 450 000 élèves et étudiants et procurant de l'emploi à 40 000 membres du personnel enseignant et 10 000 ouvriers ou employés.

VOLONTAIRE OU BÉNÉVOLE?

Nous avons spontanément l'habitude de parler de bénévoles pour désigner les personnes qui consacrent temps, énergie et compétences librement et gratuitement à autrui ou à la collectivité. C'est un terme simple et sans ambiguïté qui n'a pourtant malheureusement pas convaincu le législateur. En effet, la loi relative aux droits des volontaires, d'application depuis 2005, désigne les bénévoles par le terme "volontaire", emprunté à l'anglais "vo-

lunteer". L'emploi de ce terme peut porter à confusion, car ses acceptions sont multiples dans le langage courant. Par exemple, «volontaire» ne fait pas uniquement allusion à un aspect de gratuité puisque l'action des pompiers volontaires donne droit à une rétribution. Chez nos voisins français, les termes "volontaire" et "bénévole" désignent des statuts différents, le volontaire étant rémunéré.

LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL

Le volontariat s'exerce principalement au sein du secteur à profit social. Là encore, le vocabulaire évolue et mérite d'être précisément défini. Si, jusqu'il y a peu, le secteur adoptait volontiers le qualificatif de "non-marchand", celui de "profit social" s'impose aujourd'hui. La volonté du secteur est, en effet, de mettre en évidence son apport social, plutôt que de se définir par ce qu'il n'est pas. Le secteur à profit social appréhende le développement dans une logique collective plutôt qu'individuelle et vise plus de bien-être pour le plus grand nombre. Les services proposés relèvent essentiellement de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de la culture et sont destinés à un public-cible déterminé. Ces services n'ont pas de but de lucre et, s'ils engendrent des bénéfices, ceux-ci sont directement réinjectés dans l'activité. Il s'agit des écoles, des hôpitaux, des mutualités, des institutions pour personnes handicapées, des crèches, des organisations de jeunesse, des centres culturels, des services d'aide et de soins à domicile, des mouvements d'ainés, des maisons d'accueil, des services d'aide à la jeunesse, etc.

Le secteur à profit social est aussi celui qui met en place toute une série de conditions pour permettre au secteur marchand de fonctionner. Leur complé-



Année européenne du volontariat 2011





mentarité est, en effet, indispensable au maintien du système économique.

LE SEGEC DANS LES SECTEURS À PROFIT SOCIAL ET ASSOCIATIF

Afin de positionner les PO de l'enseignement catholique dans le secteur à profit social, le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC), organe de coordination et de représentation de 800 PO, est membre des trois confédérations patronales d'entreprises à profit social: l'UNIPSO¹ pour les parties francophone et germanophone du pays, la CBENM² pour la région de Bruxelles capitale, et l'UNISOC³ pour le niveau fédéral.

Le SeGEC, tout comme les PO qu'il fédère, fait également partie du secteur associatif. Cette catégorisation fait référence au mode d'organisation de la plupart des structures du secteur à profit social: des associations au sein desquelles s'organisent des citoyens bénévoles pour créer les conditions de mise en place des services rendus. La plate-forme francophone du volontariat⁴, dont le SeGEC est un membre actif, est une structure de concertation du secteur associatif. Elle a pour but la valorisation et la défense du volontariat et est composée de 25 associations collaborant avec 300 000 volontaires et représentant les grands secteurs de la vie associative et de l'engagement volontaire: l'action humanitaire et la solidarité internationale, l'aide sociale et judiciaire, la culture et les loisirs, l'environnement, la formation et l'enseignement, la jeunesse et les séniors, les soins de santé, le sport, les courants philosophiques, la famille. La plate-forme francophone du volontariat est elle-même membre du Centre européen du volontariat⁵, association qui

fut à l'initiative de l'Année européenne du volontariat.

Le Conseil supérieur des volontaires (CSV), conseil consultatif permanent créé en 2002, compte également le SeGEC parmi ses membres. Cet organe de concertation et de consultation permet un contact direct entre les représentants des volontaires et les autorités publiques pour traiter les questions relatives au volontariat en matière de fiscalité, de droit du travail et de sécurité sociale. Savez-vous que la présidente du CSV est membre d'un PO de notre réseau? En effet, Suzanne VAN SULL, présidente du PO de l'Institut Saint-Dominique à Schaerbeek, est à la tête du CSV depuis 2008. Le fait de confier ce poste à une représentante du SeGEC constitue une belle reconnaissance du modèle associatif sur lequel sont organisées nos écoles.

L'ANNÉE EUROPÉENNE DU VOLONTARIAT

2011 est l'Année européenne du volontariat. L'occasion, pour l'Union européenne, de mettre à l'honneur les 100 millions d'Européens qui donnent régulièrement de leur temps pour une activité d'intérêt général. Le contexte du volontariat est très différent d'un pays à l'autre: l'histoire, la place de l'État et les modes d'organisation de la société ont façonné de manière unique les habitudes de volontariat, ses fonctions et la perception de son utilité. Les enjeux européens de 2011 consistent à inciter les États membres à lever les barrières à l'engagement et à renforcer les mesures de soutien aux volontaires et aux structures au sein desquelles ils œuvrent.

Du côté associatif, le Centre européen du volontariat profitera de 2011 pour publier un livre blanc consignant ses recommandations, notamment en termes de qualité, de législation, de

AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE, CE SONT 10 000 VOLONTAIRES MEMBRES DES AG...

lutte contre les freins à l'engagement et de valorisation de l'expérience acquise dans les actions de volontariat. La plate-forme francophone du volontariat, quant à elle, organisera différentes actions tout au long de l'année: exposition, colloque, reportages TV, publications⁴.

Dans nos écoles, enfin, l'Année européenne du volontariat est l'occasion de mettre en évidence tous les types de bénévolat qui facilitent leur fonctionnement et, pourquoi pas, d'aller à la rencontre des élèves et des profs qui exercent une action de volontariat dans leur quartier, ville ou village. Excellente année du volontariat à tous! ■

SOPHIE DE KUYSSCHE

1. Union des entreprises à profit social – www.unipso.be
2. Confédération bruxelloise des entreprises non-marchandes – www.cbenm-bcspo.be
3. Union fédérale des entreprises à profit social – www.unisoc.be
4. Voir www.levolontariat.be
5. European Volunteer Centre – www.cev.be

expert

VOLONTARIAT: UN SERVICE

Qu'est-ce que le volontariat?

Jacques DEFOURNY: Il existe une définition légale du volontariat (*cf. pavé p. 3*). Mais je dirais que, en gros, c'est un acte gratuit de prestation d'activité ou de service pour autrui, en-dehors des liens du sang, habituellement dans un cadre institutionnel précis (asbl, association de fait ou autre). On peut distinguer différents types de volontariat. Quand on parle de pompiers volontaires ou de volontaires de la coopération, on utilise le terme pour souligner leur démarche de "vouloir aider". Les arbitres de football, quant à eux, reçoivent un défraiement qui est tout de même une petite rémunération. On est là dans des zones un peu floues. Mais l'année du volontariat a été créée pour la valorisation d'un acte, pour l'essentiel vraiment gratuit, et dont on sous-estime terriblement l'importance quand on aborde l'économie avec des grilles traditionnelles.

Selon vous, les volontaires jouent un rôle social et économique fondamental?

JD: Le volontariat est crucial dans la société, pour différentes raisons. En premier lieu, pour le type de tâches assumées par les volontaires. Dans bien des cas, il s'agit de services qui n'existeraient tout simplement pas si les bénévoles ne les prenaient pas en charge (certains font des distinguos subtils entre les termes "volontaire" et "bénévole", mais pour moi, les deux sont synonymes). Ces services répondent, la plupart du temps, aux échecs économiques du marché ou de l'État, qui n'ont pas été à même de faire émerger une solution. Le volontariat est également un facteur majeur de cohésion sociale, parce qu'il est la résultante d'un don (de temps, d'énergie, de créativité) qui, dans toute société, est une forme d'échange particulier. Il appelle, d'une manière ou d'une autre, un contre-don, qui ne vient pas nécessairement du bénéficiaire direct.

Le volontaire retire donc quelque chose de ce qu'il fait?

JD: Il n'est jamais dans une démarche totalement désintéressée, désincarnée. Son action lui procure un épanouissement personnel, permet des

Le volontariat, ça fait du bien à tout le monde. Ce n'est pas Jacques DEFOURNY¹ qui dira le contraire! C'est tout bénéfique pour les personnes, ça vous remet du sens dans la société, et c'est même un gros "plus" pour l'économie.



contacts, lui donne une reconnaissance sociale, et surtout – si l'on en croit beaucoup de volontaires –, elle contribue à donner du sens à sa vie. Le volontariat constitue, dans le paysage

socio-économique, un espace unique de gratuité. Il amène à une relativisation de l'hyper-dominance de l'échange marchand, il est un contrepond, un contrepoint qui montre qu'il y a moyen

de vivre aussi sans tout échanger monétairement. À l'échelle des relations sociales, c'est extrêmement important de continuer à vivre d'autres logiques, comme celles qui prévalent dans la création artistique, la relation amicale et, à fortiori, la prestation de service gratuite. C'est fondamental aussi que dans le paysage économique, il y ait un espace où la question du sens soit première. Ici, c'est parce que l'activité a du sens qu'on la preste. D'ailleurs, quand une association se dévoie, perd ses valeurs, les bénévoles s'en détournent.

Le volontariat a aussi un impact économique, puisqu'il génère des emplois et prend en charge une série de services qui, sinon, coûteraient cher à la collectivité ou aux particuliers...

JD: Le volontariat représente des sommes astronomiques d'heures de prestations, c'est donc une ressource particulièrement importante qui est mobilisée. On compte, en Belgique, 1 million ½ à 2 millions de volontaires. Si on mettait bout à bout les heures de travail qu'ils présentent, cela correspondrait à 150 000 à 200 000 équivalents temps-plein. On a bien là des masses économiques considérables, et je soutiens que si le volontariat s'arrêtait un jour, ce serait un cataclysme pour l'économie au sens large, mais surtout pour le bien-être de la population, pour sa prospérité socio-économique.

J'épinglerai un deuxième aspect très important. De très nombreuses associations, qui emploient aujourd'hui entre 10 et 15% des salariés en Belgique, ont été créées par des bénévoles, autrement dit, par des gens qui ont retroussé leurs manches pour des enjeux qu'ils partageaient. Ils ont montré que les réponses qu'ils inventaient étaient tellement crédibles qu'ils pouvaient commencer par demander tantôt des dons privés, tantôt des subsides publics, puis, progressivement, être subventionnés par la collectivité.

La subsidiation du non-marchand, c'est une démarche de la collectivité qui, démocratiquement, décide qu'un type d'activité, comme l'enseignement par exemple, est tellement essentiel pour tout le monde qu'il est jugé digne

d'être soustrait aux lois du marché. Cela renverse bien des perspectives.

Aujourd'hui, on considère généralement que la vraie économie, c'est celle qui génère du profit. Il serait bon de prendre conscience que le non-marchand fait marcher le marchand autant que l'inverse. D'abord, parce que le premier est un client majeur du second (constructions scolaires, équipements hospitaliers, infrastructures sportives, etc.). Ensuite, les salaires versés par le non-marchand pour ses travailleurs (profs, infirmières, travailleurs sociaux, etc.) se retrouvent pour l'essentiel dans le secteur marchand en pouvoir d'achat, de manière bien plus sûre que les bénéfices versés à titre de dividendes à des gens qui vont les planquer dans des paradis fiscaux, ou qui vont tout simplement ne pas dépenser cet argent. Enfin, le non-marchand prend sur lui d'éviter au secteur marchand des tas de coûts de formation, de santé, de loisirs, etc.

On demande de plus en plus de professionnalisme aux volontaires. La bonne volonté ne suffit donc pas?

JD: J'ai tendance à penser qu'il est bon, pour la crédibilité du volontariat et l'efficacité des actions entreprises, que les volontaires se forment dans la mesure du possible. Ce n'est pas parce que c'est gratuit qu'on doit avoir affaire à un joyeux amateurisme. Il faut que les choses soient bien faites, et c'est la dignité même du volontariat d'essayer d'être efficace et de s'adapter aux défis qu'il essaie de relever.

Il est paradoxal de voir que le volontariat remplit un espace essentiel dans la vie socio-économique et, en même temps, repose entièrement sur la bonne volonté individuelle et est peu valorisé par les pouvoirs publics et le monde économique. Est-ce typiquement belge?

JD: Chaque contexte national a ses traditions. En France ou en Belgique, on affirme surtout les droits du citoyen. Dans la conception britannique, on insiste tout autant sur ses devoirs. Les Anglais sont parmi les plus bénévoles du monde, et aussi ceux qui donnent

le plus d'argent. Les États-Unis, quant à eux, ont été construits par des pionniers qui ne voulaient plus d'un état semblable à ceux qui les avaient bien souvent maltraités en Europe. Ils ont créé des communautés locales et ont organisé eux-mêmes énormément de choses. Le volontariat est donc là aussi une tradition très forte.

À l'inverse, dans les pays scandinaves, l'état providence a pris en charge énormément de besoins, et le volontariat s'est exprimé dans une autre fonction: on a vu se multiplier des associations de citoyens qui se mobilisaient surtout pour surveiller la manière dont les services publics étaient rendus. L'état providence ayant de plus en plus de manques, les associations ont pris en charge des services qu'il ne rendait plus. Dans le tiers-monde, on trouve plutôt une tradition d'entraide que de bénévolat, dans le cadre de liens de voisinage, de clan, de tribu, d'appartenance à des lignages... Et dans des pays comme le Japon ou la Chine, le volontariat est en train d'émerger, à l'occasion de catastrophes particulièrement importantes (tremblements de terre, inondations...). La population se regarde presque étonnée d'elle-même, de la manière dont elle exprime spontanément sa solidarité avec des victimes. Du coup, l'État se réintéresse aussi à la promotion du volontariat, qu'il avait quelque peu oublié au profit d'une économie et d'une croissance économique qu'on pourrait qualifier de "sauvages".

En conclusion, vive le volontariat?

JD: Oui, vive le volontariat, mais pas d'une manière naïve et pas n'importe comment! Le volontariat a, lui aussi, ses limites. Il n'est certainement pas la réponse à tout. À la différence d'un service public, il ne peut pas prétendre à l'universalité des prestations. Il peut ne pas être à la mesure des problèmes qu'il doit essayer de résoudre. C'est ce qu'on appelle l'insuffisance philanthropique... ■

INTERVIEW ET TEXTE

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE

1. Professeur d'économie et directeur du Centre d'économies sociales de l'ULG.

3 QUESTIONS À... VIVIANE REDING

Vice-présidente de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, **Viviane REDING** présentait, en décembre dernier, le slogan de cette Année européenne du volontariat: "*Changez les choses: devenez bénévole!*" Rencontre.

On dit souvent de notre société qu'elle est basée sur l'individualisme. Est-il possible, à vos yeux, de mobiliser la population en faveur du volontariat?

VR: À ce jour, on compte 100 millions de volontaires en Europe; des personnes qui donnent leur temps, leur énergie, leur savoir et leur cœur aux autres. Eh bien, il faudra faire connaître cette réalité aux 400 autres millions d'Européens, et leur faire part du plaisir qu'ont ces bénévoles à donner aux autres. Notre mission: faire en sorte que le volontariat devienne une donnée de la politique sociale de tous les États membres de l'Union européenne.

Et comment allez-vous les inciter à donner davantage de leur temps?

VR: En les interrogeant sur ce qu'ils sont disposés à faire. J'entends souvent des personnes à la retraite qui se trouvent encore bien jeunes et qui disent: "*Mais qu'est-ce que je vais faire de mon temps libre?*" Eh bien, je leur réponds: "*Donnez-le!*" C'est un geste magnifique. Beaucoup s'engagent dans le sport, dans les affaires sociales, dans l'éducation des jeunes. Ce sont des exemples qui montrent que les Européens sont des gens formidables!

En résumé, l'Européen et le Belge sont généreux, mais pourraient l'être davantage...

VR: Je pense que nous sommes déjà très généreux, en règle générale. Mais il y a aussi beaucoup de citoyens qui attendent avant d'être généreux... et ceux-là, il faut les réveiller! ■

CONRAD VAN DE WERVE



Une interview à écouter sur www.entrees-libres.be > extras

vocation

SCOUT UN JOUR... SCOUT TOUJOURS!



© les Scouts

Clément CARLIER a 37 ans. Il est instituteur dans une petite école proche de Gouvy. Les mouvements de jeunesse, il est tombé dedans quand il était petit!

"J'ai commencé par être louveteau, à 7 ou 8 ans, puis j'ai suivi le parcours classique. Ça a été très bénéfique pour moi, notamment à l'adolescence. J'ai des souvenirs précis d'activités, de camps qui m'ont apporté beaucoup au niveau maturité. Je dis toujours qu'en quelques jours de camp, on peut grandir d'un an dans la tête! C'est le moment-phare de l'année. Le fait de quitter la cellule familiale et de vivre en groupe fait beaucoup pour l'apprentissage de l'autonomie. Chez les pionniers, on construisait un projet sur toute une année. On récoltait de l'argent pour partir à l'étranger et rendre service à des gens qui en avaient besoin. C'était très motivant.

Je suis ensuite devenu animateur à mon tour, successivement pour les louveteaux, les baladins, les pionniers et les éclaireurs. Être animateur ne s'improvise pas. Nous avons suivi plusieurs formations. Mais il faut surtout être vraiment motivé par le contact avec les enfants ou les jeunes, sinon c'est un peu peine perdue... Nos réunions étaient très préparées, les animations étaient construites sur des thèmes précis en lien avec l'actualité, l'environnement, etc. Nous organisons des rencontres avec les parents pour leur expliquer ce que nous voulions faire, et nous étions très à l'écoute des enfants. Il y avait une réelle symbiose entre les chefs. Je suis d'ailleurs resté en contact avec plusieurs amis de l'époque. Après chaque animation, on buvait un verre ensemble, on faisait le bilan de l'après-midi, on discutait de l'évolution des enfants et on pensait déjà à la réunion suivante. L'enthousiasme et la disponibilité étaient bien présents, même si nous avions tous un cursus scolaire à suivre, des examens, etc. C'est une responsabilité importante d'être animateur. C'est un pas important vers une vie adulte.

Le fait que je sois devenu instituteur est certainement en partie lié à mon expérience des mouvements de jeunesse. Quand je reçois des stagiaires, je remarque généralement une différence entre ceux qui sont dans des mouvements de jeunesse et les autres. Ils sont plus à l'aise avec un groupe d'enfants et ils prennent plus d'initiatives.

Aujourd'hui, je vois les choses en tant que père de famille. Mon fils aîné, qui a 6 ans ½, vient de commencer les mouvements de jeunesse. J'en discute beaucoup avec des couples d'amis, anciens animateurs et eux-mêmes parents. Nous sommes attentifs à beaucoup de choses: l'âge des animateurs, leurs motivations, la manière dont ils s'y prennent avec les enfants... Nous nous demandons s'ils ne sont pas sortis trop tard la veille de l'animation, s'ils veillent suffisamment à la sécurité des enfants, etc. Mais à un moment, il faut bien faire confiance, et le fait qu'ils suivent des formations est une sécurité supplémentaire". ■

MARIE-NOËLLE LOVENFOSSE